

Employeurs publics ou
privés,
Signez un **contrat
d'apprentissage** avec un
jeune en situation de
handicap.

Fournisseurs, entrepreneurs,
partenaires,
Affectez le **versement de la
taxe d'apprentissage** aux
établissements habilités de
l'Association Familiale des
Papillons Blancs de Denain.



CONTACTS

Association Familiale des Papillons
Blancs de Denain
ZA des Pierres Blanches
1 rue Louis Petit
59220 DENAIN
Tel : 03 27 43 38 00
Mail : secretariat.siege@apei-denain.fr

Institut Médico Educatif
IME « Jean Stiévenard »
431 Route d'Oisy
59220 DENAIN
Tel : 03 27 21 42 60
Mail : ime@apei-denain.fr

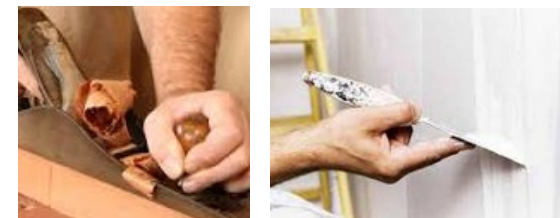
Etablissements et Services d'Aide
par le Travail
ESAT Les Ateliers de l'Ostrevant
523 Route d'Oisy
59220 DENAIN
Tel : 03 27 21 98 50
Mail : esat.direction@apei-denain.fr

AGAP
Organisme de formation des APEI
« Papillons Blancs » des Hauts de
France .Parc d'activité du Moulin
36,allée Hélène Boucher
59118Wambrechies
Tel : 03 66 72 90 30
Mail : contact@agapformation.npdc.fr

Association Familiale
Des Papillons Blancs de
Denain et Environs



OSEZ L'APPRENTISSAGE SPECIALISE !



UNE SOLIDARITE ACTIVE SUR VOTRE TERRITOIRE.



IME « Jean Stiévenard »
Annexe Centre de formation
pour apprentis spécialisés.

Le contrat d'apprentissage

Le CFAS est un service d'AGAP formation. Une antenne est installée à l'IME de Denain. Elle peut accueillir des apprentis, avec une notification prononcée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (orientation CFAS pour les mineurs ou reconnaissance travailleur handicapé).

Une pédagogie adaptée

L'objectif est d'amener à la réussite professionnelle des personnes en situation de handicap mental par la **formation en alternance** (contrat d'apprentissage). Le CAP se prépare en 3 ans.

Une équipe de professionnels

Educateurs techniques, moniteurs d'ateliers et enseignante spécialisée mettent tout en œuvre pour assurer un accompagnement personnalisé et un suivi individualisé.

Des aides financières

L'employeur peut bénéficier d'aides financières particulières (Etat, Région et Agefiph*). Un tableau actualisé peut vous être fourni et un appui technique est assuré par nos services pour faciliter l'ensemble de vos démarches administratives.

Votre interlocuteur :

Annick HANSJACOB TONNOIR

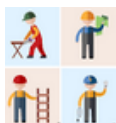
Tel : 06 45 03 35 96

Mail:annick.tonnoir@apei-denain.fr

Les formations proposées

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP niveau V)

Bâtiment



Maçonnerie
Maintenance de bâtiments de collectivités
Menuiserie
Peinture
Serrurerie Métallerie

Hôtellerie



Agent polyvalent de restauration
Commercialisation et service en HCR
Agent de propreté et hygiène

Espaces verts (CAPA)



Jardinier paysagiste

Blanchisserie



Métier de la blanchisserie
Préparé en partenariat avec l'ESAT

La préparation d'autres certificats d'aptitude professionnelle est également envisageable en partenariat avec des centres de formation d'apprentis du territoire.

La taxe d'apprentissage

De quoi s'agit-il ?

C'est un impôt versé par les entreprises à un organisme collecteur qui permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage. Le calcul est établi sur la base d'un pourcentage sur les salaires versés.

Qui la verse ?

Toutes les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux employant au moins un salarié.

Comment choisir de nous l'affecter ?

Il vous suffit de demander explicitement à votre organisme collecteur (Chambre de Commerce, Chambre des métiers...) ou à votre expert comptable de reverser votre taxe d'apprentissage à nos établissements.

L'IME et l'ESAT de Denain sont habilités par arrêté préfectoral à percevoir cette taxe dans la catégorie A « hors quota », niveau 5 de formation (CAP, mention complémentaire et titre professionnel).

AGAP Formation, dont nous sommes antenne, est habilité dans la catégorie « quota ».

La collecte se fait pour le 28 février sur les salaires versés l'année précédente.

N° UAI IME :: 059 0922 G

* Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle spécialisée de Personnes Handicapées.

Soutenez l'apprentissage spécialisé sur votre territoire !